

SUIVI DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES À L'AGA ET L'ASA DE 2020, 2021 ET 2022

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 12 NOVEMBRE 2020

Résolutions	Échéancier, suivis et résultats
<p>N° 5 : RÉGLEMENTATION ET AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LES ACTIVITÉS ACÉRIQUES</p> <p>[...] il est résolu de demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) :</p> <ul style="list-style-type: none">De retarder l'application du REAFIE pour les activités acéricoles, le temps de caractériser davantage les eaux de rejet et de mieux comprendre les véritables impacts des activités acéricoles sur les milieux humides et hydriques. <p>[...] il est résolu de demander aux PPAQ :</p> <ul style="list-style-type: none">De faire les démarches auprès du gouvernement du Québec afin de demander un moratoire pour les activités acéricoles sur l'application du règlement (REAFIE) et documenter les conséquences financières et les impacts négatifs sur le développement de la filière acéricole de ce règlement et démontrer que l'acériculture est une activité à risque environnemental faible et négligeable et ainsi exempter un plus grand nombre d'entreprises acéricoles. <p>[...] il est résolu de demander à l'Union des producteurs agricoles (UPA) :</p> <ul style="list-style-type: none">De supporter activement les PPAQ dans leurs démarches.	<ul style="list-style-type: none">Plusieurs rencontres de lobbying se sont tenues entre les PPAQ et le MELCC;Une demande de suspension de l'application du REAFIE a été expressément demandée au MELCC;Des rencontres d'échange et de vulgarisation du REAFIE ont été tenues, permettant aux PPAQ de bien comprendre les enjeux;Un webinaire s'est tenu le 25 février 2021 pour expliquer le REAFIE aux producteurs;Un mémoire a été écrit pour se positionner sur le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH);Le MELCC a manifesté son désir d'ajuster le RCAMHH pour les enjeux d'enfouissement de fils et tubulures ainsi que celle des fondations pour les petits bâtiments en milieu humide;À la suite des démarches des PPAQ, le MELCC a modifié le REAFIE à l'été 2021 pour permettre l'enfouissement de la tubulure et des fils en milieu humide et la construction de bâtiments de 100 m² et moins (avec fondation) sur le territoire;Concernant la gestion du pH des eaux rejetées, un projet d'analyse et de rédaction d'un guide pratique est en élaboration avec le Centre ACER afin d'outiller les producteurs à cet effet;L'étude se poursuit et des outils devraient être mis en place dans la prochaine année.

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SEMI-ANNUELLE DU 10 NOVEMBRE 2021

Résolutions	Échéancier, suivis et résultats
<p>N° 2 : NORMES D'ENTAILLAGE EN TERRES PUBLIQUES</p> <p>[...] il est résolu de demander aux PPAQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ De faire les pressions et démarches nécessaires auprès du MFFP pour réintroduire la classe 22 cm comme norme d'entailage sur terres publiques; 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les représentants du MFFP pour discuter de la norme et de l'impact sur le nombre d'entailles en terres publiques; <input checked="" type="checkbox"/> Le MAPAQ a mandaté l'ISFORT pour faire une étude sur la norme d'entailage; <input checked="" type="checkbox"/> Les résultats de l'étude sont attendus au printemps 2022; <input checked="" type="checkbox"/> L'ISFORT a présenté les résultats de leur étude avec la conclusion que d'autres études devront être faites; <input checked="" type="checkbox"/> Le MFFP a retarder l'application de l'entrée en vigueur d'une année. Les PPAQ continuent leurs représentations.
<p>N° 3 : ARBRE EMBLÉMATIQUE DU QUÉBEC</p> <p>[...] il est résolu de demander aux PPAQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ D'effectuer les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Québec pour faire reconnaître l'érable à sucre comme l'arbre emblématique du Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation.
<p>N° 4 : INSECTES RAVAGEURS</p> <p>[...] il est résolu de demander aux PPAQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ De faire des approches auprès des ministères des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral de faire des études et d'appliquer des plans d'action en collaboration avec les représentants des PPAQ pour minimiser les épidémies des insectes indigènes et exotiques qui causent des dommages dans les forêts. ◆ D'obtenir des instances concernées une autorisation/dérogation pour continuer de pouvoir épandre le Btk en forêt dans les cas où l'infestation serait majeure dans les érablières. 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation.

Résolutions	Échéancier, suivis et résultats
<ul style="list-style-type: none"> ◆ De travailler avec le MAPAQ, les agronomes et les ingénieurs forestiers pour obtenir des prescriptions permettant d'appliquer des produits substitués/alternatifs au Btk 	
<p>N° 5 : RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE ACÉRICOLE À L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE</p> <p>[...] il est résolu de demander aux PPAQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ De mettre à jour l'étude d'Eco Ressources de 2010, car l'économie de l'érable a fortement progressé depuis. ◆ De mandater une firme pour réaliser une étude des retombées socioéconomiques de l'exploitation acéricole des érablières en comparaison de l'exploitation ligneuse de celle-ci. ◆ D'élaborer et mettre en œuvre un plan de valorisation et de communication pour faire connaître la contribution de l'acériculture à l'économie québécoise et au développement des communautés locales, auprès des décideurs publics (députés, élus municipaux et des MRC). 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Les PPAQ ont mandaté monsieur Maurice Doyon de l'Université Laval ainsi qu'EcoTec Consultants pour faire l'étude économique; <input checked="" type="checkbox"/> Les résultats sont attendus pour l'été 2022; <input checked="" type="checkbox"/> Les résultats ont été reçus en juillet 2022 et ont été publiés.
<p>N° 6 : DEMANDE D'INCLURE LE POTENTIEL ACÉRICOLE AU QUÉBEC DANS LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE</p> <p>[...] il est résolu de demander à l'Union des producteurs agricoles (UPA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ De faire la représentation nécessaire afin d'inclure la protection de l'ensemble des territoires à potentiel acéricoles du Québec dans la loi sur la protection du territoire agricole cet automne. ◆ De protéger le potentiel acéricole avec le MFFP tel que défini dans la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation.

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 25 MAI 2022

Résolutions	Échéancier, suivis et résultats
<p>N°1 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC</p> <p>[...] il est résolu de demander aux PPAQ :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ D'adopter le Règlement modifiant le règlement sur les contributions des producteurs acéricoles du Québec.	<ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Modification adoptée;<input checked="" type="checkbox"/> La demande de changement a été transmis à la Régie et nous sommes en attente de l'approbation.
<p>N°2 : SOUTIEN FINANCIER POUR LES PERTES CAUSÉES PAR LES CATASTROPHES NATURELLES</p> <p>[...] il est résolu de demander aux PPAQ :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ Que les PPAQ interviennent auprès des instances gouvernementales, pour obtenir du soutien financier par le biais du programme Agri-relance, pour les producteurs acéricoles touchés par une catastrophe naturelle, telle que la catastrophe naturelle du 21 mai 2022, afin de compenser les pertes de matériel et de revenus importants dans la période de remise en production ou de relocalisation, pour les prochaines saisons;◆ Que les PPAQ soutiennent les syndicats régionaux et leurs membres dans leurs démarches auprès des municipalités et des MRC.	<ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Une rencontre aura lieu avec La Financière agricole du Québec (FADQ) pour discuter d'un éventuel programme d'aide.

SUIVI DE LA RÉOLUTION ADOPTÉE EN AGA DU PLAN CONJOINT LE 12 NOVEMBRE 2020

Résolutions

Échéancier, suivis et résultats

N° 2 : CLASSEMENT DU SIROP D'ÉRABLE

[...] il est résolu de demander aux PPAQ :

- ◆ D'accentuer les rencontres de ce comité mis en place afin de réévaluer le système de classement au complet pour obtenir un système de classement plus fonctionnel pour la prochaine récolte au printemps 2021 ;
- ◆ De faire les démarches nécessaires afin de trouver d'autres entreprises qui seraient en mesure de réaliser le classement et/ou le processus de révision du classement;
- ◆ De faire les démarches nécessaires afin de s'assurer que les résultats de classement reflètent la réelle caractéristique du sirop produit ;
- ◆ De prendre les moyens nécessaires afin de régulariser le classement pour la saison de production 2021;
- ◆ De rétablir les références des différentes caractéristiques dans les normes de classification du sirop d'érable.

- ☑ Depuis octobre 2020, dix (10) rencontres du comité classement ont eu lieu pour établir les bases de la réforme du système. Les résultats de la réflexion sont partagés avec le Conseil de l'industrie de l'érable (CIE) et le Centre ACER pour permettre l'évolution des méthodes de travail;
- ☑ Le projet d'évaluation de la cohérence du classement des sirops de quinze producteurs au Bas-Saint-Laurent en 2020 n'a pas connu la participation escomptée (5-6 ont participé sur les 15 visés au départ);
- ☑ Les taux anormalement élevés de renversement des quelque 16 000 décisions du panel de révision de classement en 2020 ont été analysés par le Centre ACER et les attentes des PPAQ pour le futur ont été exprimées. Les résultats pour les 1 800 demandes « manuelles » de 2021 sont semblables, mais comme il s'agit de sirops contestés par les producteurs et non dirigés automatiquement en révision comme en 2020, ceci s'avère plus normal et acceptable;
- ☑ Des ajustements des niveaux d'évaluation de la typicité des sirops au SpectrACER^{MC} ont été réalisés par le Centre ACER afin d'obtenir moins de faux positif au VR5 (moins de renversement de résultat en révision) lors de la saison de classement 2021;
- ☑ Un projet de développement d'un nouvel algorithme de détection automatique de sirop est en cours avec l'Université de Montréal;
- ☑ De son côté, le Centre ACER travaille actuellement lui aussi à développer un nouvel algorithme avec un nouvel appareil : un lecteur multi plaques. Ce dernier pourrait éventuellement remplacer le SpectrACER^{MC};
- ☑ Le test colorimétrique sur la sève, développé par l'Université de Montréal, sera disponible

Résolutions

Échéancier, suivis et résultats

auprès des producteurs intéressés dès la récolte 2022 : une entente de distribution et de support technique est en élaboration avec le Centre ACER à cet effet;

- Rencontres tenues avec le nouvel exécutif du Centre ACER à l'été 2021. Partage des attentes des PPAQ concernant le classement, la qualité et le coût du service;
- Engagement d'une nouvelle directrice au Centre ACER en 2020 et d'un nouveau directeur des opérations chez ACER Division Inspection (ADI) en 2021;
- Le contrat avec le Centre ACER se termine en février 2022. Des discussions sont en cours pour la suite des choses;
- L'approche de laboratoires d'analyses a été faite et a permis de constater que le coût de faire tout le processus de classement serait dispendieux. Il a été résolu en conseil d'administration de ne pas utiliser un laboratoire externe et de continuer la refonte du classement avec le Centre ACER et ADI;
- Un consultant externe a été choisi pour travailler avec le comité mis en place pour la réflexion et recommandation sur la refonte du classement;
- Le comité consultera les producteurs par le biais de chaque CA et certains transformateurs par leur système assurance qualité.